



Mariage/Partenariat prévu en Albanie

Selon la législation locale, un certificat de capacité matrimoniale est nécessaire pour tous les citoyens suisses qui souhaitent se marier à l'étranger (même ceux qui ont la double nationalité CH/ALB).

28.07.2022

Les documents suivants doivent être présentés personnellement à votre représentation suisse

- Formulaire "Commande d'un certificat de capacité matrimoniale" dûment rempli (non daté, non signé).
- Passeport en cours de validité ainsi que 2 copies.
- 2 copies du passeport du conjoint résidant en Suisse.
- Acte de naissance (Certifikate e lindjes) en original avec filiation des parents avec apostille.
- Certificat personnel (Certifikate personale) en original avec apostille.
- Certificat de famille (Certifikate familjare) en original avec apostille.
- Certificat de domicile (Certifikatë e vendbanimit) en original avec apostille.
- Si veuf/ve: Acte de décès (Certifikatë e vdekjes) en original délivré par le pays où le décès s'est passé avec apostille.
- Si divorcé/e: Copie du jugement de divorce, (Kopje te vendimit te shkurorizimit) certifiée par le tribunal avec apostille et traduction.
- Si vous avez changé de nom: Copie du jugement concernant le changement de nom (Kopje e vendimi gjyqësor i nderrimit të emrit), certifiée par le tribunal et apostillée.
- Si vous êtes né hors mariage: Une reconnaissance de paternité (Njohje atesie) établie par la commune compétente.
- Si vous avez des enfants en commun: acte de naissance, délivré par le pays de naissance, avec mention des 2 parents.
- Formulaire "Informations additionnel" rempli et signé par le conjoint en Suisse

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Tout jugement ou décision établi en langues locales doit être traduit en une des langues officielles Suisses.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être apostillés avant d'être remis à la représentation suisse:

Adresse de l'autorité compétente locale

Ministère des Affaires Etrangères
Bulevardi, Gjergj Fishta', Nr. 6
Tirana, Albanie

Prise de rendez-vous

Pour prendre un rendez-vous, veuillez envoyer un e-mail avec une copie scannée du passeport de la personne qui viendra soumettre le dossier à : pristina.visa@eda.admin.ch.

Emoluments

Les frais relatifs à la procédure à Pristina s'élèvent à 335.- Euros.

Si les deux conjoints/partenaires vivent en Albanie une avance sur frais supplémentaire est exigée.

Les émoluments doivent être payés en Euros, en espèces ou par carte de crédit. (Pas de billets supérieurs à 50 euros).

Remise du certificat

L'autorité d'état civil en Suisse envoie le certificat de capacité matrimoniale à notre ambassade qui ensuite contacte le partenaire en Albanie pour venir retirer le certificat.

Ambassade de Suisse au Kosovo
Adrian Krasniqi 11
10060 Pristina
Tel. + 383 38 261 261
pristina.visa@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/westbalkan